



49^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la République islamique d'Iran

Intervention du Luxembourg

Genève, le 17 mars 2022

Excellences,

Le Luxembourg soutient pleinement la déclaration de l'Union européenne.

Nous remercions le rapporteur spécial M. Rehman pour son rapport sur la situation en République islamique d'Iran et tenons à exprimer notre plein soutien au renouvellement de son mandat pour la durée d'un an. Ma délégation regrette que le Rapporteur spécial n'ait jusqu'à présent pas eu accès au territoire et encourage les autorités iraniennes de faciliter une telle visite.

Le Luxembourg condamne fortement toutes violations des droits humains en République islamique d'Iran soulevées par ce rapport. Le Luxembourg reste profondément préoccupé par la situation de l'état de droit, tout particulièrement en ce qui concerne les détentions arbitraires, l'usage excessif de force, les entraves au droit de rassemblement et le manque de liberté d'expression, ceci notamment à l'égard des défenseurs de droits humains. L'Iran doit mettre fin à la répression contre les minorités ethniques et religieuses, reconnues et non-reconnues, y compris les Bahaïs, et notamment toute pratique discriminatoire et l'incitation à la haine contre celles-ci. Le droit international doit être respecté et les crimes commis ne doivent pas rester impunis.

Ma délégation tient également à exprimer son fort soutien aux droits fondamentaux des femmes et des filles, notamment de leurs droits liés à la santé sexuelle et procréative. Il est impératif de mettre fin aux mariages forcés, notamment aux mariages précoces et forcés des enfants.

Finalement, le Luxembourg oppose résolument à la peine de mort et appelle à mettre dès à présent fin à cette pratique, ceci tout particulièrement au vu des violations à l'égard des droits des enfants soulevées dans le rapport.

Je vous remercie.